Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D05-DE

SEAT
Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée
délibérante du 12 janvier 2022

Délibération n°5/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi cinq janvier, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 12 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE
Grégory DESTOMBES
Gilles PETEL

Titulaires excusés :
Fanny BLANC
Antoine DESFORGES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10				9	9		

Objet : Restauration et gestion de l'ENSII de l'Ecopole du Val d'Allier - programme 2022

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D05-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24 du 15 juin 2015 portant sur l'approbation du contrat de gestion du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°27/2015 du 29 juin 2015, acceptant la proposition de la LPO Auvergne en tant que prestataire pour la mise en place du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier (2015-2020) ;
Vu la délibération n°28 du 15 septembre 2015 portant sur les plans de financement prévisionnels de 2015 à 2020 dans le cadre des demandes de financement du contrat territorial ;
Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2016 portant sur les demandes de financement pour l'année 2017 ;
Vu la délibération n°6 du 7 février 2018 portant sur les demandes de financement pour l'année 2018 ;
Vu la délibération n°40/2018 du 28 novembre 2018 concernant les demandes de subventions 2019 pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°39/2019 portant sur la Restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier - Demandes de subventions 2020
Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 ».
Vu la délibération n°08/2020 acceptant la demande de subvention « Ecopôle du Val d'Allier - Actualisation du plan de gestion »
Vu la délibération n°10/2021 pour le programme d'opérations 2021 de la restauration écologique de l'Ecopôle

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

L'Ecopôle du Val d'Allier a ainsi été bénéficiaire de subventions publiques dans le cadre de la mise en place d'actions inscrites au contrat pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. La période 2021-2022 est une transition tant pour la définition du nouveau contrat territorial que pour l'actualisation du plan de gestion, en attente du livrable de la corédaction du schéma directeur qui intègre l'ENSIL et dont le CD63 doit valider la définition des enjeux, objectifs et programme d'actions qui en découlent, en comité.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration restent les suivants :

- ✓ Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- ✓ Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale (sternes, hirondelles de rivage ...).
- ✓ Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier.
- ✓ Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- ✓ Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- ✓ Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte,

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2022, une gestion à minima est envisagée avec comme prestataires principaux la Régie de territoire des deux rives, la LPO Auvergne et l'entreprise Nature aux Pattes (opérations 2022).
Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2022 de l'Ecopôle est présenté ci-après. Deux organismes sont sollicités : le GAL du Grand Clermont – programme LEADER et le CD63 dans le cadre de sa politique ENS.

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D05-DE

Considérant les dispositions financières du programme LEADER et notamment la fiche action 2 « *Valoriser les ressources spécifiques du Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine* », bloc d'action 1 « *Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement* »,

Considérant la politique d'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en faveur des ENSIL,

Le Président présente les actions 2022 et propose le plan de financement suivant :

- Cout total de l'opération : 64 915€,
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de sa politique ENSIL pour un montant de 25 966 €,
- Réaliser une demande de subvention auprès du GAL Grand Clermont programme LEADER pour un montant de 20410 €,
- Reste à financer : autofinancement HT à la charge du SEAT équivalent à 18538,75€.

Actions	Coût LPO	Coût Régie	Coût NAP	Coût total	Part CD63 (40%)	Part LEADER 35%	Part SEAT
Actualisation du plan de pâturage	550		2250	2800	1120	980	700
Réflexion sur la surveillance du site	275		0	275	110	96,25	68,75
Suivi de l'Avifaune	6600			6600	2640		3960
Etude et suivi des niveaux d'eau						0	0
Etude et suivi de la qualité de l'eau						0	0
Rédaction du rapport d'activité annuel	1650		225	1875	750	656,25	468,75
Maintien des zones pionnières, ilots à limicoles et radeaux à sternes	1156			1156	462,4	404,6	289
Création de mares et maintien du réseau existant					0	0	0
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1156			1156	462,4	404,6	289
Entretien courant /veille patrimoniale	4306	6000		10306	4122,4	3607,1	2576,5
Gestion et entretien des milieux ouverts : prairies, zones enherbées, espaces intersticiels	3050	6000	5800	14850	5940	5197,5	3712,5
Entretien des berges	2312			2312	924,8	809,2	578
Entretien des boisements	1156			1156	462,4	404,6	289
Entretien des haies et plantations	1734	500		2234	893,6	781,9	558,5
Limiter les pollutions - nettoyage ENS		10000		10000	4000	3500	2500
Entretien des parcs de pâturage	0	1000	1125	2125	850	743,75	531,25
Reprise de la signalétique	1100			1100	440	385	275
Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations nature ENS	795			795	318	278,25	198,75
Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	550			550	220	192,5	137,5
Mise en place et suivi des outils de communication (média, web, flyer...)	550			550	220	192,5	137,5
Suivi de la fréquentation et des usages	550	500		1050	420	367,5	262,5
Gestion de la problématique baignade : coordination OFB/Gendarmerie	1100			1100	440	385	275
Gestion des accès et canalisation de la fréquentation	1100			1100	440	385	275
Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage	550			550	220	192,5	137,5
Concertation permanente avec les acteurs locaux	275	0	450	725	290	253,75	181,25
Coordination, suivi administratif et financier	550	0	0	550	220	192,5	137,5
Mise en place d'une convention avec les exploitants agricoles présents sur l'ENS				0		0	0
TOTAUX	31065	24000	9850	64915	25966	20410,25	18538,75

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le
ID : 063-256303520-20220112-20220112_D05-DE

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **De valider** une enveloppe de 31065 € HT pour une prestation de restauration et de gestion ;
- **De valider** une enveloppe de 24000 € HT pour une prestation d'entretien courant, de nettoyage du site, de veille patrimoniale et de médiation sociale ;
- **De valider** une enveloppe de 9850 € HT pour l'entretien écologique du site par paturage.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **D'autoriser** la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T. * MONTMORIN VERNE COMMUNAUTE